

Les Echos de St Jean du Falga

Bulletin
d'informations
municipales

N°03



Le sapin réalisé par le comité des fêtes

Joyeux Noël et Bonnes fêtes de fin d'année

Le mot du maire

CHERS ADMINISTRÉS

2014 s'éteint, 2015 s'allume...

Une année qui passe, rien n'est plus banal, rien n'est plus automatique, rien n'est plus inévitable. On ne peut s'empêcher de voir dans l'arrivée de ce nouveau millésime le germe d'un peu d'espoir...le début d'un nouvel optimisme... comme vous avez pu le constater, l'équipe municipale tient ses promesses. Nous avons fait rentrer l'école primaire dans l'ère du numérique en dotant toutes les classes primaires de projecteurs interactifs et les maternelles d'ordinateurs... je remercie les enseignants pour leur disponibilité et leur compétence. Les premiers travaux de voirie ont commencé. Dès le début de l'année prochaine, la réfection de la rue Gaston de Foix, dans sa partie haute qui est communautaire, sera restaurée. Malgré les difficultés que nous présage le gouvernement avec la baisse des dotations et les problèmes financiers que cela va engendrer, nos mots clefs restent les mêmes : travail, transparence, gestion maîtrisée et honnêteté ; La municipalité de Saint Jean vous souhaite une bonne et heureuse année, une bonne santé à chacun de vous, à ceux qui vous sont proches, à ceux qui vous sont chers...bonne année à nos enfants qui nous suivent et qui sont l'avenir de notre commune et de notre pays. Que 2015 soit pour eux une année d'efforts récompensés, d'épreuves réussies, de progression constante. **Joyeuses fêtes.**

Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie s'est déroulée devant les élus, les anciens combattants et les habitants de la commune.



Après la lecture des discours et le dépôt de gerbe, les élèves de la classe de CM2 ont chanté la Marseillaise accompagnés par Joël DUPUY.

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur a été offert par la municipalité dans la salle du conseil.



Le repas de Noël du Centre Communal d'Action Sociale

Comme tous les ans le CCAS a convié à son traditionnel repas, les habitants de la commune âgés de plus de 60 ans; Les plus de 70 ans avaient le choix entre le repas ou un colis qu'ils sont venus retirer à la mairie ; cette année 259 colis ont ainsi été distribués.



Le Marché de Noël

Le marché de Noël s'est tenu le dimanche 14 décembre place Jean Jaurès. De nombreux exposants étaient au rendez-vous. Le Père Noël est arrivé sur son traineau pour la plus grande joie des enfants. Vers 16 heures ce fut le tour du lâché de ballons. Belle réussite pour ce marché de Noël !!!



Coup de feu au stand des crêpes



Les travaux

Travaux effectués (ou à effectuer) par les équipes municipales :

- Peinture et sol du bureau du maire, du secrétaire général, de la secrétaire, de la salle d'attente et du bureau de réunion des adjoints.
- Réfection de 2 appartements sociaux
- Complexe Aragon : embellissement du terrain de tennis, de la pétanque et du multisport (prévu 1^o semaine de janvier).

Travaux réalisés :

- Réaménagement et goudronnage de la rue Sully
- Réfection rue Joseph Bédérède, impasse Descartes, impasse des Bouleaux,
- Puits secs créés, emplacement de poubelles mis en place (d'autres sont prévus début d'année)

Travaux en cours de finition :

- Impasse Henri Pousse, impasse des Mésanges, rue Monié, parking du stade.
- Travaux prévus début d'année :
- Rue Pierre Tinet.

ATTENTION bientôt nouveau sens de circulation Rue Bordenave et rue Vital Chausson et changement de signalisation rue de la République

Espace Jeunesse

Durant les vacances d'automne nous avons réalisé une prévention routière à Aigues Vives (au programme code, initiation/prévention scooter et Karting) ainsi qu'une soirée Halloween avec projection d'un film d'épouvante. Nous nous sommes aussi rendu au Palais des Sports de Toulouse afin d'assister à un match de hand-ball.

* **samedi 13 novembre** : Nous sommes partis à Toulouse au Parc des Expositions, au salon du jeu vidéo "Toulouse Game Show" puis nous sommes allés voir le match TFC/Lorient au stadium.

* **samedi 13 décembre** : Nous avons fait des pâtisseries qui ont été vendues sur le marché de Noël de Saint Jean du Falga.

* **les 20 et 21 décembre** : Nous serons accueillis à Décathlon afin de faire une action «papiers cadeaux » .Une partie du bénéfice sera divisée entre les jeunes participants sous forme de crédit afin qu'ils puissent participer activement à leurs loisirs.

Enfin dès la rentrée des vacances et si la neige est au rendez-vous nous lancerons les samedis ski (ouverts à tous, débutants et confirmés!)

Bibliothèque : nouveaux horaires à compter du 1^o janvier 2015

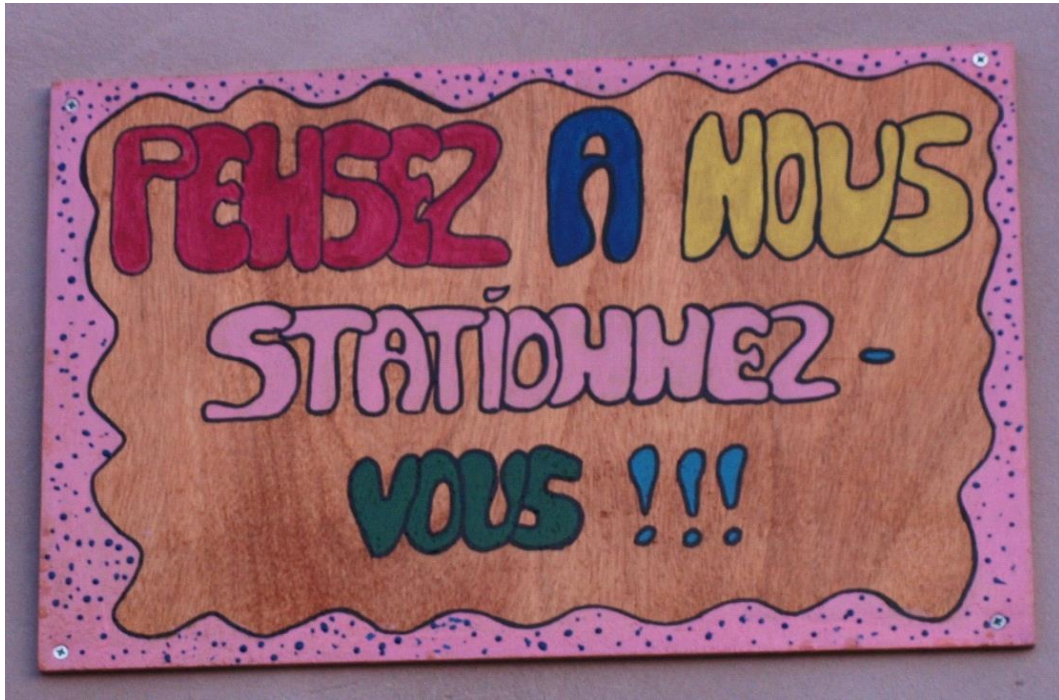


Sécurité devant l'École

Attention ! Un enfant peut en cacher un autre.

Protégez-nous en respectant les stationnements !

Pensez à nous, stationnez-vous !



Des panneaux d'information et de sensibilisation ont été réalisés par les enfants durant le mois d'août, dans le cadre de l'ALAE.

Placés devant les sorties des écoles, ils rappellent que la sécurité des enfants est l'affaire de tous et passe par le respect des stationnements.

MERCI POUR NOS ENFANTS



*Le Père Noël est passé à l'école
maternelle le 19 décembre*



Cette année, le recensement se déroule dans votre commune ! Il a lieu du **15 janvier au 14 février 2015**. Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. C'est simple, utile et sûr. Voici toutes les informations pour mieux comprendre et pour bien vous faire recenser !

Le recensement, c'est utile à tous

Des résultats du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transports sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Le recensement, c'est simple : pas besoin de vous déplacer

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Il vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous le préférez, les questionnaires papier à remplir concernant votre logement et les personnes qui y résident.

- Si vous choisissez de répondre par internet, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Le recensement en ligne, c'est ici ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent vous a remis lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.
- Sinon, remplissez lisiblement les questionnaires papier que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous y aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Règlementation : Rappels importants

Ramassage des déchets ménagers :

Face à l'incivisme de certains qui confondent la voie publique avec décharge, ne respectant pas les riverains et l'environnement, un petit rappel sur le ramassage des déchets ménagers ou autres s'impose :

- **Ordures ménagères :**

La collecte est assurée par le SMECTOM du Plantaurel : 0561680202.

Ramassage 2 fois par semaine, lundi matin en centre-ville et le jeudi pour toute la commune. Encombrants et gros déchets verts : prendre rendez-vous avec le SMECTOM.

Vous trouverez sur la commune des bornes de tri pour le verre et le papier (place Jean Jaurès, rue Labourdette, place du 1^{er} mai, place de Raully, rue Gaston de Foix, parking Leclerc. Il existe également des bornes de récupération de vêtements sur la Place Jean Jaurès face à la Caisse d'Épargne) et sur le parking de Leclerc.

- **Déchets verts**

Le ramassage se fait le jeudi. S'ils sont en grande quantité, prendre rendez-vous pour un enlèvement. **Attention ces déchets doivent être en dehors de votre propriété.** Pour les déchets verts en quantité normale, vous devez faire un choix : mettre les déchets dans un carton, cageot ou sac papiers (plus de sac poubelle ou autre contenant) pour de très petites contenances, prendre un bac ou prendre un composteur (se renseigner auprès du SMECTOM).

Pour le plastique, le carton et les emballages, il existe des sacs jaunes. Ils vous sont donnés gratuitement à la mairie. Vous pouvez également accrocher une étiquette à votre sac jaune. Les agents de collecte la récupèrent et vous déposent un nouveau rouleau de sacs jaunes. Ces sacs sont à déposer devant chez vous



au plus tôt la veille du ramassage

Vraiment désolant !!!

soit : le mercredi soir pour le ramassage de jeudi matin

Pour tous les autres déchets, se rendre à la déchetterie. Prendre le CD 624- direction Varilhes- sortie de St Jean du Falga, au rond-point, prendre la 3^e sortie (direction Verniolle). La déchetterie se situe sur la gauche.

En respectant cette réglementation et surtout les emplacements prévus pour le dépôt des déchets (conteneurs) vous respectez également vos voisins, et évitez que votre porte ou portail ne serve de dépotoir !!!

Divagation et nuisance de chiens :

Il est rappelé qu'il est interdit de laisser les chiens divaguer sur la voie publique. Tout propriétaire de chiens doit garder ses animaux dans l'enceinte de sa propriété.

Ce dernier est également tenu de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Bruits de voisinage :

Dans le cadre du respect des personnes et du voisinage il est rappelé que les occupants et utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes les mesures afin que les activités domestiques de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils et d'appareils bruyants, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, bétonnières, perceuse (liste non nominative) ne soient pas une gêne pour le voisinage, sauf intervention urgente.

Ainsi, la réglementation a arrêté les horaires suivants pour effectuer ces travaux : les jours ouvrables de 8H30 à 19H30, le samedi de 9H à 19H, le dimanche et jours fériés de 10H à 12H.

Elagage des haies et des arbres bordant les voies publiques :

Dans le but de préserver la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation des voies publiques, il est rappelé que les branches et les racines des arbres et haies qui avancent sur l'emprise des voies publiques, doivent être coupés à l'aplomb de la limite du domaine public.

La réglementation prévoit qu'en cas de négligence, après une mise en demeure, restée sans résultat, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, aux frais des propriétaires concernés.

Interdiction de brulage à l'air libre des déchets verts

Par circulaire du 11 février 2014, le ministère de l'Ecologie et développement durable a rappelé dans le cadre de la pollution de l'air par les particules, **l'interdiction de brulage à l'air libre des déchets verts.**

Aussi, dans le cadre de ses pouvoirs de police, le Maire est chargé de veiller au respect de l'interdiction de brûlage des déchets verts par les administrés.

De ce fait il est interdit de brûlage :

- **Des déchets verts ménagers** : ce sont les déchets produits par les ménages (éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies, du ramassage des feuilles notamment). En application de l'article 84 du règlement sanitaire départemental **le brûlage de ce type de déchets est interdit, notamment à cause des nuisances de voisinage causées par les fumées.**
- **Des déchets verts non ménagers** : ces déchets réglementés par le code de l'environnement (titre IV du livre V) relevant de la compétence du Maire dans le cadre de ses pouvoirs de police spéciale. Ce sont en fait des déchets verts recyclables et qui doivent être traités dans des unités spécialisées.

Le non-respect de ces dispositions expose le contrevenant à une amende de 3^{ème} classe pouvant atteindre 450€ au minimum.

Il est donc demandé de respecter cette réglementation pour éviter qu'un procès-verbal de constatation soit établi par les gardes champêtres municipaux et transmis directement au procureur de la République qui statuera sans débat préalable par ordonnance pénale.

Il appartient donc aux personnes concernées d'aller déposer leurs déchets verts à la déchetterie du SPECTOM à Varilhes ou de téléphoner à ce service : 0561680202 pour convenir d'un rendez-vous pour faire enlever ces déchets verts.



CONSEILS DE LA GENDARMERIE

FÊTES DE FIN D'ANNÉE : RECOMMANDATIONS

Parce que les particuliers sont trop souvent les victimes des malfaiteurs, **Parce qu'**en décourageant les valeurs, vous vous protégerez mieux contre leurs méfaits.

PROTEGEZ VOTRE DOMICILE CONTRE LE CAMBRIOLAGE

Agencer votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.

Protégez vos fenêtres et ouvertures à l'aide de volets, grilles ou barreaux.

Les baies vitrées, pour limiter les effractions peuvent être renforcées par des traverses en bois au sol.

Un système de détection de présence lumineux et une alarme peuvent compléter ce dispositif.

Fermer votre porte à clef même lorsque vous êtes chez vous et à double tour lorsque vous quittez votre logement.

Changer votre serrure si vous avez perdu vos clés de domicile.

N'inscrivez pas vos noms et adresses sur vos trousseaux de clés.

Ne laissez pas vos clés sous le paillason ou dans la boîte aux lettres.

PROTEGEZ VOS BIENS

Placez vos bijoux et objets de valeurs en lieux sûrs (les piles de linge sont les cachettes les plus connues).

Ne concentrez pas au même endroit (souvent le hall d'entrée) portefeuilles, clef de maison, clef de voiture (cela facilite le vol du véhicule en plus du cambriolage).

Gardez les factures des biens de valeurs que vous achetez et notez les numéros de série des appareils multimédia : les factures peuvent être utiles pour estimer la valeur des biens qui vous ont été dérobés et les numéros permettent d'identifier les propriétaires si la Gendarmerie parvient à interpeller les auteurs du vol. Prenez des photos de vos objets de valeurs ainsi que de votre mobilier.

PROTEGEZ VOTRE VEHICULE

Verrouillez systématiquement votre coffre, portes et bloquez le volant.

Ne laissez jamais vos papiers, double de clés ou même clés sur le contact.

Ne laissez jamais votre véhicule sans surveillance moteur tournant.

La nuit, évitez de laisser votre véhicule à l'extérieur. Si vous êtes obligé, stationnez toujours en zone éclairée.

Notez le numéro de votre plaque d'immatriculation pour le donner au plus vite à la Gendarmerie en cas de vol.

COMMENT DETECTER LES CAMBRIOLEURS

Soyez attentifs aux présences insistantes et étrangères à votre quartier, il se peut que des cambrioleurs effectuent des repérages.



Des appels suspects sur votre téléphone fixe (l'appelant raccroche dès que vous répondez) peuvent signifier un « sondage » des cambrioleurs sur les horaires de votre présence.

QUELQUES REFLEXES SIMPLES DE VIGILANCE

Restez discrets sur certains détails privés.

Ne laissez jamais une échelle dans le jardin, vous faciliteriez l'accès aux étages.

Si vous êtes domicilié au dernier étage d'un immeuble, veillez à bien fermer fenêtres et volets afin d'éviter une intrusion par le toit.

EN CAS D'ABSENCE DE LONGUE DUREE

Avisez vos voisins ou le gardien de la résidence.

Laissez un double de clef chez quelqu'un de confiance.

Votre domicile doit paraître habité : demandez à un ami de venir ouvrir régulièrement les volets.

Signalez votre absence à la Police Municipale ou à la Gendarmerie dans le cadre de l'opération « Tranquillité Vacances ». Une patrouille de surveillance sera programmée à votre domicile.

Faites suivre votre courrier ou faites le relever par un voisin. Une boîte aux lettres remplie témoigne d'un domicile inhabité.

Transférez vos appels ou ne laissez aucun indice sur votre répondeur vocal concernant la durée de votre absence.

ET SI VOUS ETIEZ VOUS MEME VICTIME, COMMENT REAGIR ?

Ne touchez à rien afin de conserver un maximum de traces et indices. **Composez immédiatement le 17.**

Ne rajoutez pas de traces sur les lieux (mégots, empreintes de pas...) et ne manipulez pas les objets qui peuvent avoir été touchés.

Après le passage de la patrouille, faites le point sur ce qui vous a été dérobé puis rendez-vous en Gendarmerie pour déposer votre plainte accompagné des photographies et références des objets volés.

En cas de vol de chèques ou d'une carte bancaire, faites immédiatement opposition à votre banque.

Numéros utiles : Gendarmerie : 17 / Chèques volés : 08 92 68 32 08 / Carte bancaire dérobée : 08 92 70 57 05



Etat Civil de l'année 2014

Mariages

ARDUIN Jean-Pierre/et
RIMONT-CAZES Annie
BAKHALA Youssef/et
NESSAT Myriam
BERNARD Guillaume/et
VELEZ Gaëlle
QUEGUINEUR Sébastien/et
BIDALLIER Nadia
CARIOU Fabrice/et
DRGEON Jennifer
REYES Manuel/et
DESMETD Jeanine
REYES Anthony/et
RAYE Emmanuelle
VIZCAÏNO Alain/et
SERIOT Chantal

Naissances

AGALLU Léa
BAKALI Shana Emy
BARBAZAN Eden
BELARDI Kaïna
CLAVIER Aaliyah
FARLET Maxence
GUILLOTIN Noé
PRUVOST Ziyân
REVOLLAL NGOM Naomi
REYES Joan
SOURY MAURY Emmett
SOURY MAURY TAYLER
VINUESA-MONDRAGON Lucas

Décès

ALINE Edouard
AMIEL Louise
ASTRE Yvette
AURIOL Odette
AZNAR Jean
BATTIER Robert
BUSTAMENTE Emile
CAMPOS Maria
CANCEL Paulette
CARDONA Lucienne
CAZALOT Joseph
CHRESTIA Marguerite
COLO Catalina
CROT Roger
DANDINE Josette
DELOT Alain
FIEULAINE Monique
FLORES Catherine
GARCIA Antoine
GHERAET Geneviève
HURTADO Dolorès
LAMBERT Michel
MANTELET Marcelle
MEDOU Joseph
MIRRIONE Mariana
MORENO Emmanuel
MOUCHARD Raoul
MOUREREAU Josiane
MOURLANE Guy
PELLICER André
PUJOL Jean
RUMEAU Gilbert
SANS Robert
SIBRA Roger
TOURENQ Paulette



Calendrier 2015

	JANVIER January ☀ 8 h 44 à 17 h 04	FÉVRIER February ☀ 8 h 21 à 17 h 47	MARS March ☀ 7 h 33 à 18 h 33	AVRIL April ☀ 7 h 29 à 20 h 20	MAI May ☀ 6 h 31 à 21 h 05	JUIN June ☀ 5 h 52 à 21 h 45
1	J Jour de l'An	D Ste Ella	D St Aubin	1 M St Hugues	V Fête du Travail	L St Justin
2	V St Basile	L Présentation	L St Charles le Bon	2 J Ste Sandrine	S St Boris	M Ste Blainde
3	S Ste Geneviève	M St Blaise	M St Guénolé	3 V St Richard	D SS Philippe, Jacques	M St Kevin
4	D St Angèle	M Ste Véronique	M St Casimir	4 S St Isidore	L St Sylvain	J Ste Clotilde
5	L St Édouard	J Ste Agathe	J Ste Olive	5 D PÂQUES	M Ste Judith	V St Igor
6	M Épiphanie	V St Gaston	V Ste Colette	6 L Lundi de Pâques	M Ste Prudence	S St Norbert
7	M St Raymond	S Ste Eugénie	S Ste Félicité	7 M St Jean-Baptiste de la Salle	J Ste Gisèle	D St Gilbert
8	J St Lucien	D Ste Jacqueline	D St Jean de Dieu	8 M Ste Julie	V VICTOIRE 1945	L St Médard
9	V Ste Alix	L Ste Apollina	L Ste Françoise Romaine	9 J St Gautier	S Ste Pacôme	M Ste Diane
10	S St Guillaume	M St Arnaud	M St Vivien	10 V St Fulbert	D Ste Solange	M St Landry
11	D St Paulin	M N.-D. Lourdes	M Ste Rosine	11 S St Stanislas	L Ste Estelle	J St Barnabé
12	L Ste Tatiana	J Ste Hombeline	J Ste Justine	12 D St Jules	M St Achille	V St Guy
13	M Ste Yvette	V Ste Béatrice	V St Rodrigue	13 L Ste Ida	M Ste Rolande	S St Antoine de Padoue
14	M Ste Nina	S St Valentin	S Ste Mathilde	14 M St Maxime	J ASCENSION	D Ste Élisée
15	J St Rémi	D St Claude	D Ste Louise	15 M St Pateme	V Ste Denise	L Ste Germaine
16	V St Marcel	L Ste Julienne	L Ste Bénédicte	16 J St Benoît-Joseph	S St Honoré	M St Jean-François Régis
17	S Ste Rosaline	M St Alexis	M St Patrice	17 V St Anicet	D St Pascal	M St Hervé
18	D Ste Prisca	M Ste Bernadette	M St Cyrille	18 S St Parfait	L St Éric	D ÉTE / F. des Pères
19	L St Marius	J St Gabin	J St Joseph	19 D Ste Emma	M St Yves	V St Romuald
20	M St Sébastien	V Ste Aimée	V PRINTEMPS	20 L Ste Odette	M St Bernardin	S St Silvere
21	M Ste Agnès	S St Pierre Damien	S Ste Clémence	21 M St Anselme	J St Constantin	D ÉTE / F. des Pères
22	J St Vincent	D Ste Isabelle	D Ste Léa	22 M St Alexandre	V St Émile	L St Alban
23	V St Barnard	L St Lazare	L St Victorien	23 J St Georges	S St Didier	M Ste Audrey
24	S St François de Sales	M Ste Modeste	M Ste Catherine de Suède	24 V St Fidèle	D PENTECÔTE	M St Jean-Baptiste
25	D Conversion St Paul	M St Roméo	M St Humbert	25 S St Marc	L Lundi de Pentecôte	J St Prosper
26	L Ste Paule	J St Nestor	J Ste Larissa	26 D Ste Aïda	M St Bérenger	V St Antheime
27	M St Julien	V Ste Honorine	V St Habib	27 L Ste Zita	M St Augustin	S St Fernand
28	M St Thomas d'Aquin	S St Romain	S St Gontran	28 M Ste Valérie	J St Germain	D St Irénée
29	J St Gildas		D Ste Gwladys	29 M Ste Catherine de Sienna	V St Aymard	L SS Pierre, Paul
30	V Ste Martine		L St Amédée	30 J St Robert	S St Ferdinand	M St Martial
31	S Ste Marcelle		M St Benjamin	31	D Visitation / F. des Mères	

DEUXIÈME SEMESTRE *Second semester*

	JUILLET July ☀ 5 h 51 à 21 h 57	AOÛT August ☀ 6 h 23 à 21 h 29	SEPTEMBRE September ☀ 7 h 06 à 20 h 33	OCTOBRE October ☀ 7 h 49 à 19 h 30	NOVEMBRE November ☀ 7 h 36 à 17 h 30	DÉCEMBRE December ☀ 8 h 22 à 16 h 56
1	M St Thierry	S St Alphonse	M St Gilles	1 J Ste Th. de l'Enfant-Jésus	D TOUSSAINT	M Ste Florence
2	J St Marinien	D St Pierre-Julien Eymard	M Ste Ingrid	2 V St Léger	L Défunts	M Ste Viviane
3	V St Thomas	J Ste Lydie	J St Grégoire	3 S St Gérard	M St Hubert	J St Xavier
4	S St Florent	M St Jean-Marie Vianney	V Ste Rosalie	4 D St François d'Assise	M St Charles	V Ste Barbara
5	D St Antoine	M St Abel	S Ste Raïssa	5 L Ste Fleur	J Ste Sylvie	S St Géraid
6	L Ste Mariette	J Transfiguration	D St Bertrand	6 M St Bruno	V Ste Bertille	D St Nicolas
7	M St Allyre	V St Gaétan	L Ste Reine	7 M St Serge	S Ste Carine	L St Ambroise
8	M St Thibaut	S St Dominique	M Nativité N.-D.	8 J Ste Pélagie	D St Geoffroy	M Immaculée Conception
9	J Ste Amandine	D St Amour	M St Alain	9 V St Denis	L St Théodore	M St Pierre Fourier
10	V St Ulrich	L St Laurant	J Ste Inès	10 S St Ghislain	M St Léon	J St Romaric
11	S St Benoît	M Ste Claire	V St Adelphe	11 D St Firmin	M ARMISTICE 1918	V St Daniel
12	D St Olivier	M Ste J.-Françoise de Chantal	S St Apollinaire	12 L St Wilfried	J St Christian	S St Corentin
13	L SS Henri, Joël	J St Hippolyte	D St Aimé	13 M St Géraud	V Ste Brice	D Ste Lucie
14	M FÊTE NATIONALE	V St Évrard	L Croix Glorieuse	14 M Ste Éléonore	S St Sidoine	L Ste Odile
15	M St Donald	S ASSOMPTION	M St Roland	15 J Ste Thérèse d'Avila	D St Albert	M Ste Ninon
16	J N.-D. Mt-Carmel	D St Amel	M Ste Edith	16 V Ste Edwige	L Ste Marguerite	M Ste Alice
17	V Ste Charlotte	L St Hyacinthe	J St Renaud	17 S St Baudouin	M Ste Élisabeth	J St Gaël
18	S St Frédéric	M Ste Hélène	V Ste Nadège	18 D St Luc	M Ste Aude	V St Gatien
19	D St Arsène	M St Jean Eudes	S Ste Émilie	19 L St René	J St Tanguy	S St Urbain
20	L St Elie	J St Bernard	D St Davy	20 M Ste Adeline	V St Edmond	D St Abraham
21	M St Victor	V St Christophe	L St Mathieu	21 M Ste Céline	S Présentation Marie	L St Pierre Casinius
22	M Ste Marie-Madeleine	S St Fabrice	M St Maurice	22 J Ste Élodie	D Ste Cécile	M HIVER
23	J Ste Brigitte	D Ste Rose de Lima	M AUTOMNE	23 V St Jean de Capistran	L St Clément	M St Armand
24	V Ste Christine	L St Barthélemy	J St Silouane	24 S St Florentin	M Ste Flora	J Ste Adèle
25	S St Jacques	M St Louis	V St Hermann	25 D St Crépin	M Ste Catherine	V NOËL
26	D SS Anne, Joachim	M Ste Natacha	S SS Côme, Damien	26 L St Dimitri	J Ste Delphine	S St Étienne
27	L Ste Nathalie	J Ste Monique	D St Vincent de Paul	27 M Ste Émilie	V St Séverin	D St Jean
28	M St Samson	V St Augustin	L St Venceslas	28 M SS Simon, Jude	S St Jacques de la Marche	L SS Innocents
29	M Ste Marthe	S Ste Sabine	M St Michel	29 J St Narcisse	D St Saturnin	M St David
30	J Ste Juliette	D St Fiacre	M St Jérôme	30 V Ste Bienvenue	L St André	M St Roger
31	V St Ignace de Loyola	L St Aristide		31 S St Quentin		J St Sylvestre

Rectificatifs à apporter au dernier bulletin :

- Le club de gym détente est une association indépendante du Foyer Rural
- Abel FERNANDES et Nicole MOUCHAGUE sont les 2 co-présidents d'AUTISME ARIEGE
- Institut de beauté « Douceur de Po »